

MM/MM

DU 3 FEVRIER 1978  
DECRET N°78/056 /MEPT/SGAC  
portant promotion des Fonctionnaires des Cadres  
de la Catégorie A des Services Techniques  
(AERONAUTIQUE CIVILE) Avancement 1976

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL A L'AVIATION  
CIVILE

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

V I S A S :

- VU L'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
- VU la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- VU l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- VU le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des Fonctionnaires ;
- VU le Décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les Catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- VU le Décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des Cadres de l'Etat ;
- VU le Décret n°63-185 du 19 Juin 1963 modifiant d'une part les Décrets n°59-45/FP du 12 Février 1959 et n°60-90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun des Cadres des Catégories A des Services Techniques, en ce qui concerne le Service de la Navigation Aérienne et d'autre part par le Décret n°59-172/FP du 21 Août 1959 portant Statut Commun des Cadres des Catégories C et D de la Navigation Aérienne (devenues B et C) ;
- VU le Décret n°65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des Fonctionnaires ;
- VU le Décret n°72-272 du 5 Août 1972 modifiant le tableau hiérarchique des Cadres des Catégories A et B de l'Aéronautique Civile, abrogeant et remplaçant les dispositions 1, 2, 3, 4, 7, 13 et 14 du Décret n°63-185 du 19 Juin 1963 ;
- VU le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
- VU l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
- VU le Décret n°77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret N° 78/055 - /MEPT/SGAC du 3 /2/1978 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1976 des Fonctionnaires de la Catégorie A des Services Techniques (Aéronautique Civile) ;

S.G.A.C.

*Or*

S.G.F.P.T.

*[Signature]*

D.C.F.

*[Signature]*

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1976 les Ingénieurs de l'Aviation Civile des Cadres de la Catégorie A - hiérarchie I des Services Techniques (AERONAUTIQUE CIVILE) dont les noms suivent - ACC - Néant :

Au 4ème échelon

<del>MM</del> KANZA Joseph	p/c.	du 16.3.1977	ALR AFRIQUE ARDJAN
BAKABOULA Daniel	p/c.	du 13.3.1977	ASECNA B/VILLE

*[Signature]*

.../...

Au 5ème échelon

MM.-	MAKOSSO Jean-Pierre	p/c. du	11.2.1976	ASECNA	B/VILLE
	LOMBOULOU Edouard	p/c. du	8.7.1976	GAFAG	DAKAR

Au 7ème échelon

M.-	BOUKOULOU Maurice	p/c. du	24.7.1976	ASECNA	<del>DIARR</del>
-----	-------------------	---------	-----------	--------	------------------

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du P.T.,  
Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

BRAZZAVILLE, LE 3 FEVRIER 1978

COMMANDANT MARLIN MBIA

COLONEL Louis SYLVAIN GOMI

Le Ministre de la Justice et du Travail, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUSSOU-POUANT

Henri LOPES

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- Ministère T.P.T. .... 2
- S.G./P.P.T. .... 10
- Contrôle Financier .. 2
- S.G.A.C. .... 5
- A.S.E.C.N.A. .... 5
- Intéressés ..... 5
- Dossiers ..... 10
- SCCM/B.C. .... 3